

même principe à l'égard de leurs achats et de leurs contrats et à appuyer le programme de l'achat chez nous par tous les moyens dont ils disposent. Certainement, le gouvernement qui tient son autorité du peuple devrait donner l'exemple sous ce rapport.

Nous recommandons de plus que la fidélité au principe de l'achat chez nous soit posée comme condition essentielle aux subventions accordées par le gouvernement fédéral aux autres gouvernements, aux institutions et à divers organismes. Il est évident que le programme de travaux d'hiver du gouvernement canadien, par exemple, manquera lamentablement son but qui est de créer des emplois, si ses administrateurs n'insistent pas afin qu'autant que possible, seuls des matériaux et de l'équipement provenant de fabricants canadiens soient utilisés pour ces travaux.

APPENDICE «H»

APPROVISIONNEMENTS DE DÉFENSE

Nous recommandons que, dans toute la mesure possible, on mette au point et produise au Canada les articles destinés à la défense et que la politique d'achats du gouvernement soit orientée dans cette voie.

L'Association est d'avis que le programme d'achats de défense devrait être conçu de façon à maintenir et à étendre au Canada le potentiel de production pour la défense, qui fait partie intégrante de la seconde, sinon de la première ligne de défense du pays. Un degré plus élevé d'indépendance quant à tout ce qui est nécessaire à la défense est des plus sages au point de vue de la sécurité nationale, en même temps qu'il est de nature à avoir des répercussions évidentes sur l'emploi au Canada.

Nous reconnaissons que les préparatifs de défense sont onéreux, tout comme la guerre, mais le coût économique en sera diminué si l'on met au point et si l'on produit au Canada, dans toute la mesure possible, les articles nécessaires à la défense nationale. En effet, cela contribuera à fournir des emplois aux Canadiens, à augmenter nos connaissances et notre expérience techniques et à faire rentrer dans le trésor, directement et indirectement, grâce aux impôts, une partie du coût d'un tel programme. Mais cela exige des mesures positives, si l'on veut répondre aux besoins de la défense du Canada en utilisant, autant que possible au point de vue économique, les ressources productives du pays. Nos remarques antérieures, à propos du choix de produits canadiens dans tous les achats du gouvernement fédéral, s'appliquent tout spécialement dans le domaine des achats et de la construction de défense, qui couvrent toute une gamme de produits ouvrés.

Le programme en vue du partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis a été bien conçu et, à mesure que les articles principaux deviennent plus complexes et plus coûteux, il représentera peut-être le seul moyen qui permette aux fabricants canadiens de continuer à participer à cette production. Le volume de nouvelles commandes données au Canada par les États-Unis, à la suite de ce programme, a toutefois été assez peu considérable et même décevant. C'est pourquoi nous recommandons que l'on continue à faire des efforts pour assurer aux fabricants canadiens une part plus équitable du total des approvisionnement de défense. En même temps, nous reconnaissons sans hésiter que le succès du programme dépend, dans une très large mesure,